

Le 10 février 2015

ARTHROSE ? LE PÉDIATRE-PODOLOGUE A UN RÔLE DANS LE PARCOURS DE SOINS DU PATIENT

L'Ordre National des Pédiatres-Podologues (ONPP) est le garant de la qualité des soins, des compétences et de la déontologie des pédiatres-podologues. Ces praticiens ont un rôle majeur dans la prévention, le diagnostic et le traitement de nombreuses pathologies du pied, des plus bénignes aux plus sévères.

Dans le cas de l'arthrose, le pédiatre-podologue peut intervenir dès lors qu'il y a eu un diagnostic médical de la pathologie. Son rôle mérite d'être mieux porté à la connaissance, non seulement des autres professionnels de santé avec lesquels il est amené à collaborer dans le cadre d'une prise en charge globale de l'arthrose, mais également auprès des patients dont il peut avoir la libre réception.

En témoignage l'implication de l'Ordre National des Pédiatres-Podologues au sein des Etats Généraux de l'Arthrose, organisés en 2014-2015 : les pédiatres-podologues sont intégrés aux tables rondes régionales, et font partie des experts directement impliqués dans la prise en charge de l'arthrose pour évaluer l'intérêt d'un parcours de soins pluridisciplinaires et émettre les recommandations nécessaires pour le mettre en œuvre.

L'arthrose, une pathologie aux conséquences sous-estimées

L'arthrose est une maladie fréquente qui affecte 10 millions de Français dont la moitié seulement serait traitée. Première cause d'incapacité fonctionnelle pour les personnes de plus de 40 ans, cette affection provoque une dégénérescence du cartilage et des excroissances osseuses responsables de fortes douleurs.

Identifier les manifestations d'origine arthrosique

Il s'agit probablement d'arthrose si les douleurs ressenties au niveau ou autour d'une articulation :

- sont déclenchées ou aggravées par le mouvement,
- diminuent au repos de l'articulation,
- réapparaissent à la sollicitation de l'articulation,
- sont moins importantes le matin que le soir,
- causent une diminution de la mobilité apportant une gêne fonctionnelle.

L'âge, la ménopause, d'autres maladies rhumatismales et la génétique sont les principaux facteurs de risques de l'arthrose. Mais la survenue ou l'aggravation de la maladie peut être due à des facteurs mécaniques tels que des traumatismes importants, des microtraumatismes répétés, des anomalies d'orientation ou de forme d'articulations, les défauts de l'anatomie et de la mécanique des membres inférieurs, ou bien le surpoids.

Le rôle du pédicure-podologue dans les douleurs arthrosiques des membres inférieurs ?

Le pédicure-podologue a un rôle important lors de la prise en charge de l'arthrose des membres inférieurs.

La consultation de ce professionnel de santé¹ peut être :

- soit proposée par le médecin traitant dans le cadre d'une prise en charge globale et pluridisciplinaire de la maladie déjà diagnostiquée chez son patient,
- soit directement et sans prescription si le patient estime souffrir d'arthrose.

Dans les deux cas, le pédicure-podologue apporte son avis podologique et ses recommandations qu'il transmet **au médecin traitant du patient, le seul pouvant établir le diagnostic définitif.**

A/ Descriptif d'une consultation type

① Le pédicure-podologue procède à un Interrogatoire

- motif de la consultation
- gênes dans la vie privée ou au travail
- type, localisation et circonstances d'apparition de la douleur, ancienneté des douleurs
- la profession actuelle ou précédente,
- les positions dans la pratique professionnelle (ergonomie de travail),
- le type de chaussage,
- les hobbies et les sports pratiqués,
- les traitements déjà réalisés...



② Le pédicure-podologue procède à différents examens

Différents moyens techniques peuvent être utilisés tels que :

- le goniomètre (pour mesurer des angles et définir l'amplitude articulaire),
- la plateforme stabilométrique (pour mesurer l'équilibre postural et l'énergie utilisée pour le conserver),
- la piste de marche électronique,
- l'enregistrement vidéo...

Un examen en position allongée (en décharge)

Le patient est allongé sur une table d'examen. Le pédicure-podologue identifie les articulations douloureuses et non douloureuses en contrôlant l'amplitude de mouvement et leurs orientations cliniques.

Un examen debout en statique

L'examen du corps entier permet de repérer les anomalies anatomiques telles qu'une déviation du rachis, une bascule de bassin, un défaut des rotations fémorales et tibiales, des défauts d'orientation des pieds, des troubles et déformations des avant-pieds,...

Un examen en dynamique

Cet examen est nécessaire pour constater les défauts mécaniques de l'appareil locomoteur constitué des pieds, des membres inférieurs et même du haut du corps (indispensable à l'équilibre lors d'une marche ou d'une course). Les défauts constatés peuvent participer ou aggraver les douleurs et la gêne fonctionnelle.

¹ NB : actuellement, les consultations chez le pédicure-podologue ne sont pas remboursées

③ Une évaluation du ressenti personnel

Pour permettre une comparaison avec des examens ultérieurs, le pédicure-podologue évalue la douleur ressentie (avec une Echelle Visuelle Analogique) par le patient et l'interroge sur les répercussions socio-professionnelles de sa maladie, grâce à des questionnaires-types de qualité de vie.



B/ Les solutions apportées par le pédicure-podologue

Suite à l'examen, le pédicure-podologue donne son avis sur les causes mécaniques pouvant être responsables de l'apparition ou de l'aggravation de l'arthrose des membres inférieurs.

En prévention primaire (avant l'arrivée des douleurs)

Suite à l'interrogatoire portant sur les gestes professionnels répétitifs et à l'examen attentif de la marche et de la statique, le pédicure-podologue peut déceler une mauvaise position de travail, un mauvais chaussage, un sport inadapté à l'anatomie du patient, une anomalie de travail articulaire, etc. Il conseille alors chaque patient sur son chaussage, les pratiques sportives adaptées et propose éventuellement un traitement orthétique.

En prévention secondaire (pendant les douleurs)

Le pédicure-podologue cherche à limiter les « crises » provoquées par la maladie quand celle-ci a commencé. Il aide son patient à conserver une vie quotidienne habituelle par des conseils et une aide orthétique. Le pédicure-podologue peut communiquer son avis podologique au médecin du travail, particulièrement dans le cas d'anomalies fonctionnelles ou statiques identifiées.

En phase post-chirurgicale

Suite à une correction chirurgicale, le pédicure-podologue participe à la stabilisation d'un pied grâce à une orthèse plantaire, que ce soit en période de rééducation ou à plus long terme.

« Pour chaque patient, nous conservons tous les éléments de l'examen dans un dossier. Ainsi, nous pouvons établir une communication avec les autres intervenants professionnels de santé, mais aussi suivre et ajuster le traitement par orthèses en comparant l'évolution des douleurs, de la gêne fonctionnelle et des répercussions socio-professionnelles. »

Pierre Niemczyski, pédicure-podologue

En savoir plus sur les orthèses plantaires

Grâce à sa formation, le pédicure-podologue est le spécialiste de la réalisation d'orthèses fonctionnelles.

Cet acte thérapeutique n'est pas anodin. Il permet de contrôler la fonction du système musculo-squelettique de l'appareil locomoteur et de la posture. Les orthèses plantaires ont pour effet de corriger les mouvements pathologiques qui peuvent s'accroître dans le temps par les gestes professionnels ou la pratique de sports.

Ces orthèses plantaires permettent une économie articulaire par une stabilisation de la posture. En effet, elles font travailler les articulations uniquement dans le milieu de leur capacité de mouvement, tout en diminuant la charge.

Implication de l'ordre national des pédicures-podologues au sein des états généraux de l'arthrose, organisés en 2014 - 2015.

Le collectif « Alliance Nationale Contre l'Arthrose » a été récemment créé pour sensibiliser le grand public et les professionnels de santé afin que l'arthrose soit mieux prise en compte. L'Ordre National des Pédicures-Podologues (ONPP) est partie prenante de cette Alliance pour expliquer le rôle des pédicures-podologues dans la prise en charge de l'arthrose des membres inférieurs. L'ONPP participe activement aux Etats Généraux de l'Arthrose organisés dans les territoires. La prochaine table ronde a lieu à Reims le 10 février 2015 sur le thème « Vie quotidienne ».

Organisés sous forme de tables rondes régionales, les Etats Généraux fédèrent les experts directement impliqués dans le traitement de l'arthrose pour évaluer l'intérêt d'une prise en charge pluridisciplinaire et émettre les recommandations nécessaires pour sa mise en œuvre.

(Toutes les actions de l'Alliance Nationale Contre l'Arthrose sont détaillées sur www.stop-arthrose.org/alliance-nationale-contre-larthrose)

A l'issue d'une journée de travail avec des professionnels engagés et des patients, une soirée de conférence d'information sur l'arthrose est ouverte au grand public de 18h à 19h30. En effet, la présence de celui-ci et plus particulièrement de toutes celles et ceux souffrant d'arthrose est essentielle pour faire entendre leur voix et faire avancer la compréhension de cette pathologie. La Conférence du 10 février se déroule à l'Auditorium Médiathèque Jean Falala – 2 rue des Fuseliers – 51100 Reims.

Composition du collectif :

- L'AFLAR : Association Française de Lutte Anti- Rhumatismale
- L'Association Française pour la Recherche Thermale
- Le Cespharm
- La Société Française de Médecine Physique et de Réadaptation
- L'Ordre des masseurs-kinésithérapeutes
- Le collège français des enseignants universitaires de médecine physique et de réadaptation
- Le Collège Français des Médecins Rhumatologues
- France Rhumatismes
- Le Conseil National des Exploitants Thermaux
- L'Ordre National des Pédicures-Podologues
- La Société Française de Rhumatologie
- La Société Française de Chirurgie Orthopédique et Traumatologique
- Le Syndicat National des Médecins Rhumatologues
- L'Institut UPSA de la Douleur

Références bibliographiques:

- Les 25 recommandations mondiales (2008) de l'OARSI (Osteoarthritis Research Society International) pour la bonne gestion des ressources thérapeutiques dans l'arthrose du genou (gonarthrose) et de hanche (coxarthrose) : 9. « Chez le gonarthrosique, des semelles orthopédiques peuvent réduire la douleur et améliorer la marche. »
- Conclusions de la Société Française de Rhumatologie (2008)(enquête avec références d'études) : « La prescription d'orthèses plantaires pourrait avoir un intérêt dans la prise en charge symptomatique de la gonarthrose »
- Lettre HS n°11 de l'Observatoire du mouvement : efficacité sur la douleur.
- Comparison of the efficacy of laterally wedged insoles and bespoke unloader knee orthoses in treating medial compartment knee osteoarthritis. (étude Iranienne de 2012; PubMed)
L'amélioration concerne la douleur, l'amplitude de mouvement, la longueur de pas, la vitesse de marche.

A propos de la profession :

12 328 pédicures-podologues inscrits au tableau de l'Ordre
98% de la profession travaille en libéral

Définition du métier de pédicure-podologue :

« Le pédicure-podologue intervient sur les troubles cutanés, morphostatiques et dynamiques du pied et des affections unguéales du pied, en tenant compte de la statique et de la dynamique du pied et en tenant compte des interactions avec l'appareil locomoteur. Le pédicure-podologue prescrit, confectionne ou adapte des dispositifs médicaux podologiques externes. Il prescrit et applique des topiques et des pansements. Le pédicure-podologue réalise des activités en matière de prévention, de formation, d'encadrement, d'éducation et de recherche. »

(Bulletin officiel de santé - protection sociale - solidarité n° 2012/06.)

La profession de pédicurie-podologie s'est désormais dotée d'un nouvel organisme national porté par son Ordre, ses instances professionnelles et scientifiques : le Collège national de pédicurie-podologie. Le CNPP a pour objet :

- de contribuer à l'amélioration des pratiques en pédicurie-podologie afin de développer la qualité et la sécurité des soins ainsi que la prévention ;
- de proposer et de soutenir toute mesure visant à développer l'enseignement des connaissances scientifiques et professionnelles, dans tous les domaines de la pédicurie-podologie ;
- de contribuer à la définition des méthodes et modalités d'actions de formation ou de Développement professionnel continu (DPC) des pédicures-podologues ;
- d'élaborer des guides de bonnes pratiques et des recommandations destinées à la profession et d'en favoriser la diffusion ;
- d'apporter un soutien à des actions scientifiques, travaux et publications en lien avec la pédicurie-podologie.

Contacts presse :



Camille COCHET

Tél. : 01 45 54 53 79

E-mail : camille.cochet@cnopp.fr

Virginie LANLO

Mob. : 06 82 11 43 83

E-mail : virginie.lanlo@cnopp.fr



Catherine GROS

Tél. : +33 (0) 1 46 99 69 69

E-mail : catherine.gros@prpa.fr

Damien MAILLARD

Tél. : 01 46 99 69 69 / LD : 01 46 99 69 61

Mob. : 06 80 28 47 70

E-mail : damien.maillard@prpa.fr